

7. COMMENT PRÉPARER L'ENTRÉE EN ÉTABLISSEMENT ?

Pour faciliter l'intégration de votre proche en établissement, il est souhaitable que l'entrée se fasse progressivement, sauf en cas d'urgence, en accueil de jour d'abord, par exemple, afin de se familiariser avec le personnel et les résidents.

Il est important qu'il puisse recréer son univers en amenant avec lui son mobilier léger, son fauteuil préféré, ses souvenirs et éventuellement son animal de compagnie si l'établissement le permet. Ces repères précieux l'aideront à s'adapter à sa nouvelle vie.

8. COMMENT TROUVER RAPIDEMENT UNE PLACE ?

Pour trouver soi-même une place en maison de retraite qui réponde au mieux aux besoins de la personne âgée, il faut multiplier les demandes auprès des établissements choisis, à proximité ou non de votre domicile, et faire preuve de patience et pugnacité.

Les places disponibles étant souvent rares, ou alors celles qui restent ne correspondant pas au budget disponible, Retraite Plus vous propose un service entièrement gratuit de recherche ciblée pour votre proche, quelle que soit votre région et selon votre budget grâce à sa base de données référençant plus de 1600 établissements.

www.retraiteplus.fr

Numéro vert gratuit : 0805 696 631

9. COMMENT L'ORGANISME RETRAITE PLUS PEUT-IL M'AIDER ?



Notre organisme s'engage à tout mettre en œuvre pour trouver, sans frais, une place pour votre proche dans un établissement en fonction de son profil, et ce, généralement sous 24 heures.

Votre dossier sera traité par un seul interlocuteur, votre conseiller en gérontologie Retraite Plus, joignable à tout moment, et qui tiendra compte de vos priorités.

Il vous guidera dans toutes les démarches pour l'obtention des aides sociales et organisera les visites d'établissements en fonction de vos disponibilités.

Retraite plus est un organisme gratuit spécialisé en conseil, orientation et placement en maison de retraite, EHPAD et résidence service.

www.retraiteplus.fr

Numéro vert gratuit : 0805 696 631



32, rue des Ardennes
75019 Paris
Tél : 01 80 40 00 17
Fax : 01 80 40 00 29
secretariat@retraiteplus.fr
www.retraiteplus.fr

MINI GUIDE DE L'ENTRÉE EN MAISON DE RETRAITE

SERVICE GRATUIT
d'orientation en Maison de Retraite
www.retraiteplus.fr



Appel gratuit depuis un poste fixe

0805 696 631

www.retraiteplus.fr



Appel gratuit depuis un poste fixe

0805 696 631

www.retraiteplus.fr

1. POURQUOI ENTRER EN MAISON DE RETRAITE ?

Devenu dépendant de soins et d'assistance pour les actes de la vie quotidienne, votre proche ne peut plus rester seul à domicile parce qu'il lui devient difficile d'assurer les obligations courantes du quotidien, sans risquer de chuter, ou d'aggraver son état de santé déjà défaillant.

Il peut également aspirer à davantage de confort et de sécurité.

Pour chaque cas, il existe des solutions d'hébergement parfaitement adaptées.

2. A QUEL MOMENT INTÉGRER UN ÉTABLISSEMENT ET COMMENT ABORDER CE SUJET AVEC LA PERSONNE ÂGÉE ?

Tandis que certains attendent d'être devenus complètement dépendants pour entrer en maison de retraite, d'autres préféreront compter sur leur relative autonomie pour pouvoir s'intégrer progressivement et bénéficier pleinement des activités proposées.

Dans la mesure du possible, votre proche doit être associé à cette décision.

C'est avant tout pour son bien qu'une entrée en établissement doit être envisagée.

3. QUEL TYPE D'ÉTABLISSEMENT CHOISIR ?



Le type d'hébergement varie en fonction de l'état de santé de votre proche. S'il est encore valide ou semi-valide, la résidence-service et le foyer-logement offrent à la fois sécurité 24 heures sur 24, confort et prestations à la carte, telles que la restauration, les animations et le ménage.

Pour les personnes dépendantes à différents degrés, et selon leurs pathologies, les meilleures solutions d'hébergement restent la maison de retraite médicalisée et l'Établissement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Là, votre proche pourra bénéficier d'un véritable projet de vie et de soins.

S'il se trouve atteint de la maladie d'Alzheimer, de nombreux établissements présentent une unité de vie spécialisée pour ces résidents. Disposant d'un personnel qualifié et d'une structure entièrement sécurisée, elle permet en outre de prévenir les risques de fugue.

4. QUELS SONT LES TARIFS EN VIGUEUR ?

Le tarif se décompose en trois entités: tarif hébergement, tarif soins et tarif dépendance. C'est le prix de l'hébergement qui reste le plus coûteux, les soins étant pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

La partie dépendance est, quant à elle, calculée en fonction du degré de perte d'autonomie (grille Aggir). Quand les ressources sont insuffisantes, de nombreuses aides sociales permettent d'alléger ce budget.

5. QUELLES SONT LES AIDES SOCIALES DISPONIBLES ?

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est versée à toute personne âgée dépendante, quels que soient ses revenus, et permet de régler une partie de l'hébergement en établissement. Percevoir l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation logement (AL) est également possible en maison de retraite.

L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) vient compléter la participation des obligés alimentaires, à savoir les enfants solvables, ou la remplace le cas échéant. Dans ce cas, 90% des revenus de la personne hébergée seront directement versés à l'établissement. Lequel doit être habilité à percevoir l'aide sociale.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) concerne les personnes aux revenus les plus faibles. Ainsi ces prestations sociales ajoutées aux déductions fiscales prévues en cas d'hébergement d'un proche en maison de retraite, permettent de diminuer sensiblement la facture mensuelle.

6. QUELLE EST LA MARCHÉ À SUIVRE ?

Une fois la décision prise en concertation avec votre proche, et en fonction de son état de santé et de dépendance, il convient d'établir une liste des critères de choix d'établissement (proximité géographique, niveau de médicalisation...), de rechercher des résidences correspondantes et d'effectuer ensuite plusieurs visites dans ces différents établissements, en prenant soin de vérifier tous les critères de qualité requis.

Un dossier de pré-inscription, comprenant des justificatifs administratifs et médicaux devra ensuite être déposé auprès de l'établissement choisi.